

Compte rendu du conseil municipal du 9 septembre 2020

Présents :

Mesdames : VIGNES Fabienne. Muriel CAVAILLES, Nadine LAURENS, Anne MORANDEIRA.
Messieurs : Denis BELARD Frédéric JEAN, Quentin MICHELON, Gérard ROUGE, Patrice SERVANT.

Absent.e.s excusé.e.s :

Madame : Chantal AUGE,
Monsieur : Daniel JEAN,

Secrétaire de séance : Fabienne VIGNES

Validation par le conseil municipal du précédent compte rendu, en date du 7 juillet 2020.

1) Information sur le SIVE (école)

Le Conseil de SIVE du 9 juillet 2020 a validé le budget présenté par la présidente Mme Guichou. Le nouveau règlement est rédigé et consultable sur le site numérique de Loubières.

Une réunion s'est tenue le 6 août à l'issue de la consultation pour assurer l'ALAE ; le prestataire de service retenu est EPI 09 qui assurera le périscolaire jusqu'en décembre 2020.

La rentrée s'est bien déroulée sur les deux écoles, avec un effectif de 101 élèves pour Crampagna et 152 pour SJV.

Le nouveau protocole sanitaire impose le port du masque pour les adultes, le lavage fréquent des mains et l'aération régulière des locaux. Les contraintes de nettoyage désinfection requièrent un surcroît d'heures de travail et de produits.

2) Communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhes (CAPFV)

Le vendredi 10 juillet 2020, les 70 conseillers de la communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes, élus dans les 42 communes membres lors des élections municipales et intercommunales de mars et juin, se sont réunis aux Forges de Pyrène à Montgailhard.

Ordre du jour :

Élection du Président : Thomas FROMENTIN.

Élection des 8 vice-présidents et 6 vice-présidentes :

1re vice-présidente, Annie BOUBY (Verniolle, personnes âgées) ;

2e vice-président, Michel TARTIE (St-Paul-de-Jarrat, économie) ;

3e vice-président, Patrick EYCHENNE (Varilhes, travaux) ;

4e vice-présidente, Florence ROUCH (Foix, environnement) ;

5e vice-président, Pierre VILLE (Ganac, tourisme) ;

6e vice-présidente, Colette LAGARDE-AUTHIE, (Malléon, culture) ;

7e vice-président, Francis AUTHIE (Foix, mobilité) ;

8e vice-président, Paul CAYROL (Bénac, finances) ;

9e vice-présidente, Anne VILAPLANA (Rieux-de-Pelleport, sport) ;

10e vice-président, Jean-Paul ALBA (Foix, habitat) ;

- 11e vice-président, Michel CAUX (Montgailhard, enfance) ;
- 12e vice-présidente, Danielle CARRIERE (Montgailhard, agriculture) ;
- 13e vice-présidente, Monique GONZALES (Foix, communication) ;
- 14e vice-président, Francis LAGUERRE (Prayols, ressources humaines).

Élection des autres membres du bureau communautaire :

- 1 Michel AUDINOS (Soula) ;
- 2 Yves MARCEROU (Gudas) ;
- 3 Jean-Pierre MIROUZE (St-Bauzeil) ;
- 4 Christophe PIQUEMAL (Pradières) ;
- 5 Jean-Louis PUJOL (St Martin-de-Caralp) ;
- 6 Philippe QUAINON (Cos) ;
- 7 Jean-François SPRIET (Vira).

Le mercredi 22 juillet 2020, désignation des représentants communautaires aux divers syndicats

Nous concernant :

SYMAR = Denis BELARD titulaire

SMDEA = Denis BELARD titulaire

SMECTOM = Frédéric JEAN titulaire Patrice SERVANT suppléant = reprise de notre délibération du 3 juin.

3) Nuit de la chauve-souris du 4 septembre 2020

Une cinquantaine de personnes, essentiellement loubiéroises, ont participé à cette soirée présentée par Mme Bourraqui- Sarré, membre du Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées. Elle nous a présenté les caractéristique biologiques et comportementales de ce petit mammifère, ses habitats selon les saisons, comment le protéger.

En Ariège 27 espèces de Chauve-souris sur les 36 espèces vivant en France métropolitaine.

La chauve-souris est un animal protégé. Attenter à sa vie ou à son habitat est un délit.

A la nuit tombée nous avons pu écouter et visualiser grâce au matériel spécialisé les ultra-sons émis par les pipistrelles en vol.

Des informations concernant en particulier les périodes où il est déconseillé d'effectuer des travaux dans sa maison lorsqu'elle abrite des chauves-souris seront prochainement ajoutées sur le site numérique de Loubières.

4) Le traitement des effluents de la ferme du Col-Del-Fach:

A l'initiative de la mairie, le 16 juillet 2020 une rencontre a été organisée entre le nouveau propriétaire M Godel, la police de l'eau (DDT), le Syndicat des Rivières (SYMAR-Val d'Ariège) et le syndicat de l'eau SMDEA (service du Spanc) afin d'avoir le même degré d'information concernant le rejet des effluents de la ferme.

Par le passé, Il est arrivé que les rejets ont pollué au niveau de sa résurgence le ruisseau de Loubières (dernier cas constaté en avril 2019).

Étant donné le volume de lait traité, toute pollution relève du pouvoir de police du maire de Loubières.

5) Concours «Villes et villages étoilés» :

La candidature de Loubières au concours « villes et villages étoilés » organisé par l'ANPCEN a été déposée. Un dossier est à renseigner et à renvoyer pour le 30 septembre 2020.

6) Commission de révision des liste électorales

Désignation du titulaire et d'une suppléante par le tribunal de grande instance de Foix.

Le 30 juin 2020 le tribunal de grande instance de Foix a désigné :

Titulaire : David ESTEBE

Suppléante : Sophie MARTY

Au niveau des membres du conseil municipal : Patrice SERVANT est titulaire et Daniel JEAN suppléant.

7) Commission communale des impôts directs

Par courrier en date du 16 juillet 2020 le Directeur des finances publiques a désigné

6 Commissaires titulaires :

Fabienne VIGNES, Chantal AUGÉ, Nadine LAURENS, Sébastien AMARDHEIL, François BAURES, Didier CALVET.

6 Commissaires suppléants :

Muriel CAVAILLES, Patrice SERVANT, Francette RUMEAU, Ursula WAGNER, Sophie FABRE, David ESTEBE.

8) Budget de fonctionnement (Décision Modificative1)

Modification du budget primitif par une décision modificative n°1 (DM1) : La commune a été destinataire d'un titre de réception fondé sur une demande de restitution de trop perçu de 3 069.36€, au titre d'une taxe d'aménagement.

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui votent des décisions modificatives.

Monsieur le Maire indique avoir contesté cette somme auprès des services de l'état du département car à la lecture comparative des plans (initiaux et modifiés) une diminution de la surface de 20 m² et non de 60 m² comme inscrit sur le déclaratif de l'architecte (base du titre) a été constatée.

Monsieur le Maire propose de prélever 2 600€ du compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) vers le compte 67 article 673 (Titres annulés exercices antérieurs).

Délibération adoptée à l'unanimité.

9) Schéma de défense incendie communal

Le décret du 27 février 2015 a réformé la défense incendie en fixant de nouvelles règles pour garantir la présence de Points d'Eau Incendie (P.E.I.) sur l'ensemble du territoire.

Le village est défendu, contre le feu, par 6 poteaux incendies (contrôlés tous les deux ans par le SMDEA (convention)).

Afin de défendre contre l'incendie les habitations situées sur la route du Col-Del-Fach et la fromagerie du col, la mairie doit créer deux réserves incendie sur le chemin du Col-Del-Fach.

Suite aux visites du SDIS les 17 et 24 août derniers, 2 citernes souples (1 de 30 m³ à Mailhac et 1 autre de 60 m³ au Col-Del-Fach) doivent être implantées.

La commune doit mettre en place un document : le schéma communal de Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) et prendre un arrêté communal de DECI (obligatoire) qui a pour objet d'identifier les risques sur la commune et de faire l'inventaire des points d'eau incendie (PEI) du territoire mis à la disposition des moyens des services d'incendie et de secours (SDIS).

Le schéma communal, document d'analyse et de planification de la DECI au regard des risques d'incendie présents et futurs présentera un échéancier de la réalisation des travaux (abattage des arbres alentours, terrassement, clôtures, installation des bâches souples).

Le conseil municipal approuve l'installation des deux citernes souples et adopte à l'unanimité la délibération autorisant le Maire à engager les démarches et les travaux.

10) Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CAPFV

La CLECT est chargée d'évaluer avec précision les montants des charges transférées par la commune à la communauté d'agglomérations, permettant de fixer des attributions de compensation.

Cette commission est composée de conseillers municipaux. Dans son courrier du 21/08/2020 la communauté d'agglomérations nous demande de désigner 1 titulaire et 1 suppléant

Proposition est faite et approuvée par le conseil municipal de désigner comme titulaire Denis Bélard et comme suppléante Fabienne Vignes, actuels représentants de Loubières à la Communauté d'Agglomérations.

11) Cimetière – création de deux nouveaux columbariums

A l'issue de la présentation des deux devis reçus dernièrement, il a été décidé de retenir l'entreprise la mieux disante : Entreprise SANNAC.

Celle-ci sera en charge de réaliser deux espaces cinéraires supplémentaires composés chacun de 6 casiers.

12) Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le conseil d'administration du CCAS est composé de membres élus au Conseil Municipal et de membres non élus désignés par le Maire.

Monsieur le maire désigne : Reine FOLTRAN, Jeanne PERCHERON, Marie ROUGE et Aline VIDEAU.

13) Commissions extra- municipales

Les inscriptions pour l'extérieur ont été définitivement closes, le 31 août 2020.

-Urbanisme – Travaux – Mobilité - Sentiers de randonnée :

Personnes extérieures : Michel MARTY, Lucas PERCHERON, Guillaume BUES et Jérôme VILLIOT.

Élus : Denis BELARD (réfèrent), Nadine LAURENS, Anne MORANDEIRA, Muriel CAVAILLES, Gérard ROUGE, Frédéric JEAN, Patrice SERVANT et Chantal AUGE.

-Finances :

Personnes extérieures : Didier CALVET et Reine FOLTRAN

Élus : Denis BELARD (réfèrent), Nadine LAURENS, Anne MORANDEIRA, Chantal AUGE, Quentin MICHELON et Fabienne VIGNES.

-Environnement – Développement durable :

Personnes extérieures : Lucas PERCHERON et Jérôme VILLIOT

Élus : Fabienne VIGNES (réfèrente), Daniel JEAN, Nadine LAURENS, Anne MORANDEIRA, Muriel CAVAILLES, Quentin MICHELON et Denis BELARD.

-Communication – Culture – Fêtes et cérémonies :

Personnes extérieures : Laurence LEGER – Karine ASTIE

Élus : Frédéric JEAN (réfèrent), Nadine LAURENS, Patrice SERVANT et Denis BELARD.

14) Questions diverses

Autorisation du Conseil municipal pour que Monsieur le Maire effectue la saisine de

l'avocat afin de régulariser la situation locative d'un locataire.

↳ Travaux SMDEA :

Réunion du 24/08/2020 à l'initiative de la commune permettant une concertation entre le SMDEA et l'entreprise chargée des travaux, et les usagers notamment les agriculteurs, le SDIS, le transport scolaire, le SMECTOM pour le ramassage des OM.

Date des travaux : du 9 septembre au 31 octobre 2020 (fin des vacances de la Toussaint).
Des flyers explicatifs ont été distribués aux habitants.

↳ Ressources humaines :

Travail sur les fiches de poste des agents communaux et document unique à lancer.

Groupe de travail : Anne MORANDEIRA, Daniel JEAN, Gérard ROUGE, et Denis BELARD.

↳ Question d'administrés :

Concernant les déchets verts :

Loubières ne bénéficie pas du ramassage des déchets verts, seules la collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif est assurée (historiquement cette option OM + tri, correspondant à un tarif spécifique, avait été souscrite par la commune).

Depuis un an les administrés ont la possibilité de louer une benne une fois par an. Monsieur le Maire posera la question de la collecte des déchets verts.

Concernant la pose de miroir au carrefour du lotissement des Bordes :

Monsieur le Maire signale que ce dispositif est proscrit, pouvant être potentiellement dangereux (distances mal évaluées, buée, ...).

Concernant les sorties intempestives de cyclistes, notamment enfants, sur la chaussée à l'angle du lavoir :

Il est rappelé aux automobilistes que la vitesse est limitée à 30 km/h dans le village et que chacun doit rester maître de son véhicule.

Séance terminée à 20h50

La secrétaire de séance

Fabienne VIGNES

